



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION HERIC GYM ACTIVE

Adhérents

- **Pour chaque cours**, l'adhérent doit avoir :
 - sa carte d'adhérent pour l'année en cours
 - une paire de chaussures de sport propres
 - une bouteille d'eau
 - une serviette
- L'adhérent doit changer de chaussures dans le vestiaire **en arrivant ET en repartant** de la salle.
- Le port de chaussures de sport est obligatoire pour tous les cours sauf le Pilates.
- L'adhérent doit couper la sonnerie de son téléphone portable pendant les cours.
- L'adhérent est tenu de respecter les horaires pour le bon déroulement du cours.
- Si l'adhérent a au moins 10 minutes de retard à un cours, il lui est fortement conseillé d'effectuer un échauffement avant de commencer ce cours.
- Le professeur se réserve le droit de refuser l'accès au cours à tout adhérent en retard de plus de 10 minutes.
- L'adhérent est responsable de ses affaires personnelles durant les cours. Il lui est donc conseillé de les mettre dans la salle de cours.
L'association se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
- Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux adhérents de ne pas venir avec leurs enfants.
- Afin de garantir une communication efficace, le groupe WhatsApp de l'association HERIC GYM ACTIVE doit être utilisé exclusivement pour les échanges liés aux cours et les informations de l'association.

Professeurs

- Le professeur doit changer de chaussures **en arrivant ET en repartant** de la salle.
- Le professeur doit assurer ses cours avec un minimum de 2 adhérents.
- Le professeur doit couper la sonnerie de son téléphone portable.
- Le professeur s'engage à ce que le niveau sonore de la musique ne dépasse pas **80dB**.
- Si le professeur arrive en retard à un cours, il doit compenser ce retard si le planning le permet.
- Si un adhérent a au moins 10 minutes de retard à un cours, le professeur doit prévenir ce dernier du risque qu'il encourt à effectuer le cours sans échauffement.
- Le professeur se réserve le droit de refuser l'accès au cours à tout adhérent en retard de plus de 10 minutes.
- Le professeur est responsable de ses affaires personnelles durant les cours. Il lui est donc conseillé de les mettre dans la salle de cours.
L'association se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
- En aucun cas, le professeur n'est autorisé à accepter une personne pour une séance d'essai sans accord préalable du bureau.
- Le professeur doit respecter le planning établi par l'association (horaires, activités et durée des cours).
- Par mesure d'hygiène, le professeur est tenu de rappeler qu'une serviette doit être utilisée lors des exercices sur le tapis.